

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation d'une cheffe de mission de contrôle et de contrôleurs généraux aux missions «Couverture des risques sociaux et cohésion sociale», «Santé», «Infrastructures de transports non ferroviaires» et «Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer» du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission «Infrastructures de transports non ferroviaires» ;  
Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission «Santé» du service du contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier ;  
Vu le décret du 13 janvier 2011 portant nomination de M. Pierre LE GUERINEL dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Laurence COSTA dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant nomination, notamment, de M. Eric NOUVEL au grade de contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe ;  
Vu l'arrêté du 4 mars 2011 portant nomination, notamment, de Mme Marie-Thérèse MARCHAND dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 23 mars 2017 portant nomination, notamment, de M. Marc GAZAVE dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 4 avril 2017 portant nomination, notamment, de M. Michel LEJEUNE dans le corps du contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mai 2018 portant nomination de Mme Véronique GRONNER dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;  
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Véronique GRONNER, cheffe de mission de contrôle général économique et financier, Mme Laurence COSTA, MM. Pierre LE GUERINEL, Michel LEJEUNE et Eric NOUVEL, contrôleurs généraux de 1<sup>re</sup> classe, sont affectés à la mission «Couverture des risques sociaux et cohésion sociale» du contrôle général économique et financier, à compter du 19 juin 2019.

Article 2

M. Eric NOUVEL, membre de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale », est mis à disposition à temps partiel de la mission « Santé » à compter du 19 juin 2019, le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle du Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (FCMU).

Article 3

M. Pierre LE GUERINEL, membre de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale », est mis à disposition à temps partiel de la mission « Santé » à compter du 19 juin 2019, le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA).

Article 4

Mme Marie-Thérèse COCQUEEL et M. Marc GAZAVE, contrôleurs généraux de 1<sup>re</sup> classe, sont affectés à la mission « Santé » du contrôle général économique et financier, à compter du 19 juin 2019.

Article 5

Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE, contrôleure générale de 1<sup>re</sup> classe, est affectée à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du contrôle général économique et financier à compter du 19 juin 2019, et à compter de la même date, mise à disposition à temps partiel de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » afin d'assurer le contrôle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, et de la mission « Santé » le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 10 juillet 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général  
économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE